

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 15 juin 2017, à 18h00,

Le bureau communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, en salle du bureau - Hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Vice-président.

Date de convocation : 9 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de membres présents : 49

Nombre de votants : 62

**PRÉSENTS** : Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Mickaël BERTRAND, Madame Aurore BRUAND, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Sébastien DEBIEU, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Olivier DÉRU, Madame Annick FARCY, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Michel LAFONT, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Christophe LEMARCHAND, Monsieur Gérard LENEVEU, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Richard MAURY, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Joël PIZY, Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Claude YVER.

**EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR** : Monsieur Nicolas JOYAU à Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC à Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Gilbert BOUHIER à Monsieur Olivier DÉRU, Monsieur Michel BOURGUIGNON à Monsieur Jacques VIRLOUVET, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Ernest HARDEL à Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Madame Stéphanie YON-COURTIN à Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Romain BAIL à Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Patrice COLBERT à Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Laurent MATA à Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Robert MICHEL à Monsieur Michel MARIE, Monsieur Thierry RENOUF à Monsieur Rémi POIRIER, Monsieur Joël BRUNEAU à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE.

**EXCUSÉ(S)** : Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Christian PIÉLOT, Monsieur Denis VIEL.

Le bureau nomme M. Gérard LENEVEU secrétaire de séance.

**N° B-2017-06-15/20 -TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE D'AMAYÉ-SUR-ORNE : ÉMISSION D'UN AVIS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Amayé-sur-Orne a été arrêté le 15 mars 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L 153-13 du Code de l'Urbanisme, la commune a souhaité recueillir l'avis de l'autorité organisatrice de la mobilité sur son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le document a donc été transmis à la communauté urbaine Caen la mer, par courrier, le 17 mars 2017.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de Caen la mer pour la période 2013-2018 ne s'imposant pas au PLU de la commune d'Amayé-sur-Orne, l'avis de la communauté urbaine sera donc émis à titre d'information.

**Contexte :**

La commune d'Amayé-sur-Orne est peuplée d'environ 988 habitants et appartient à la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon. Elle se situe au sud-ouest de la communauté urbaine, à environ 15 kilomètres du centre-ville de Caen.

La commune d'Amayé-sur-Orne est desservie par le réseau des Bus Verts.

**Analyse du Projet d'Aménagement et de Développement Durable :**

Le document présente trois grands objectifs :

- assurer un développement communal maîtrisé et intégré ;
- conforter le dynamisme du bourg ;
- préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers garants de la qualité des paysages communaux et du cadre de vie des habitants.

Au sein de son projet, la commune fait part de sa volonté d'encourager les déplacements doux sur son territoire en développant un maillage de cheminements dédiés aux modes actifs notamment au sein du bourg.

Il est aussi prévu d'apaiser la circulation dans les différents quartiers.

La commune souhaite, en outre, créer des liaisons piétonnes ou cyclables vers le pôle touristique du Pont du Coudray.

Ces choix d'aménagements sont favorables au développement des mobilités alternatives à l'automobile.

VU la délibération du conseil communautaire du 17 janvier 2017 donnant délégation au bureau,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L153-13 prévoyant que "Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par une commune qui n'est ni membre d'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme ni membre d'une autorité organisatrice au sens de l'article L. 1231-1 du code des transports, et qui est située à moins de quinze kilomètres de la périphérie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants, le maire recueille l'avis de l'autorité

Bureau communautaire - séance du jeudi 15 juin 2017

organisatrice au sens de l'article L. 1231-1 du code des transports sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables.",

VU le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) arrêté par la commune d'Amayé-sur-Orne et transmis pour avis le 17 mars 2017,

VU l'avis de la commission Transports et Déplacements du 13 juin 2017,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

**EMET** un avis favorable sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune d'Amayé-sur-Orne,

**FORMULE** l'observation suivante : la communauté urbaine Caen la mer note les efforts de la commune en faveur des modes actifs et l'encouragement à poursuivre dans ce sens.

Vote :

Unanimité

Transmis à la préfecture le - 3 JUIL. 2017

Identifiant de l'acte

Affiché le - 3 JUIL. 2017

Exécutoire le - 3 JUIL. 2017

PREFECTURE DU CALVADOS

03 JUIL. 2017

COURRIER

Le président,

Joël BRUNEAU

